



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBÉRATION N° 76/2023

L'an deux mil vingt-trois le neuf juin, à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni  
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 2 juin 2023.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

**Etaient présents** : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN - M. Eric DERSIGNY – M. Julien PIEDPREMIER - M. Yannick ALCACER - M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET - Mme Julie FAITOUT - Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI - Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA - M. Daniel BAPTISTE - M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS - M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

**Etaient représentés** :

M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT  
Mme Nadège BROSEAUD par M. Eric DERSIGNY  
Mme Florence PLUCHART par M. Jean-Louis ANTONY

M. David JARDINE est désigné secrétaire de séance.

**OBJET :**  
**EDUCATION ENFANCE**  
**JEUNESSE**  
**Nouveaux Tarifs : Accueil**  
**Extrascolaire**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Rapporteur : Emmanuel DENIS

Par délibération n°77/2022 du 23 juin 2022, le Conseil municipal a adopté, comme suit, les tarifs de l'accueil extrascolaire, applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**Ainsi, le Conseil Municipal, Emmanuel DENIS entendu, et après en avoir délibéré, décide par 20 voix « pour », 3 « contre » (V. CHARTIER, C. DESJOURS, M. VILLEDIEU) et 4 « abstentions » (E. AGBESSI, C. ZELUS, D. BAPTISTE, J. DE AMORIM) de :**

- Adopter les tarifs de l'accueil extrascolaire tels que présentés ci-dessous applicables à compter du 2 septembre 2023 pour prendre en compte la hausse des dépenses de fonctionnement du service :
- Pour l'accueil extrascolaire hors sorties :

TARIFS EXTRASCOLAIRE

Tarifs à partir du 02/09/23	1er enfant		7,45 €	8,79 €	11,59 €	12,29 €	13,59 €	14,29 €	18,49 €	12,39 €	18,89 €
	2ème enfant	jours de 8h30 repas	8,10 €	8,80 €	9,50 €	10,20 €	11,20 €	11,60 €	12,60 €	12,30 €	18,89 €
	3ème enfant		8,65 €	7,35 €	8,35 €	9,25 €	10,25 €	10,75 €	11,65 €	12,35 €	18,89 €
	par enfant	1/2 journée avec repas	4,50 €	6,50 €	7,50 €	9,20 €	9,80 €	10,40 €	11,40 €	8,90 €	13,40 €
	par enfant	réduction panier PAI	0,75 €	1,05 €	1,35 €	1,50 €	1,75 €	2,05 €	2,30 €	2,30 €	2,30 €
	par enfant	1/2 journée sans repas	3,30 €	4,10 €	5,50 €	6,50 €	6,40 €	6,70 €	7,00 €	4,50 €	8,90 €
	1er enfant	forfaits jours consécutifs	33,30 €	43,85 €	49,50 €	54,30 €	61,20 €	65,90 €	69,30 €	55,35 €	54,60 €
	2ème enfant		27,45 €	35,00 €	42,50 €	45,90 €	50,40 €	52,20 €	54,70 €	55,35 €	54,60 €
	3ème enfant		25,20 €	32,85 €	37,35 €	41,40 €	45,90 €	48,15 €	52,20 €	55,35 €	54,60 €
	par enfant	forfaits jours consécutifs réduction panier PAI	3,45 €	4,70 €	6,10 €	6,80 €	7,30 €	9,20 €	9,90 €	9,90 €	9,90 €

➤ Pour les sorties effectuées dans le cadre de l'accueil extrascolaire :

Tranche	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	Est1	Est2	Coût de référence sortie ALSH
QF CAF	0/500	501/700	701/1000	1001/1200	1201/1500	1501/2000	>2000	0/500	>500	
Taux à payer par la famille au coiffeur ALSH	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	40%	100%	Par enfant
Tarifs S1	1,60€	2,30€	3,20€	4,00€	4,80€	5,60€	6,40€	3,20€	8,00€	8,00€
Tarifs S2	1,00€	1,50€	2,00€	2,50€	3,00€	3,50€	4,00€	2,00€	5,00€	15,00€
Tarifs S3	5,00€	7,50€	10,00€	12,50€	15,00€	17,50€	20,00€	10,00€	25,00€	25,00€

Il convient de préciser que les propositions de nouveaux tarifs pour les sorties effectuées dans le cadre de l'accueil extrascolaire comprennent :

- Une participation financière déterminée en fonction d'un taux dont la quotité est liée à la tranche applicable à chaque famille ;

Et

- Un montant déterminé selon le coût de la sortie extrascolaire (S1, S2 ou S3) et en fonction de la tranche applicable à chaque famille.

Certifié exécutoire  
Reçu en sous-préfecture  
le : 26/06/2023  
Publié ou notifié  
le : 26/06/2023

Le Maire,  
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Laurent THEVENOT

